



### Université de Cergy-Pontoise

33 boulevard du Port  
95011 Cergy-Pontoise

[www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr)

### CALENDRIER :

- **Au plus tard le 30 juin 2020 :**  
Envoi du dossier de candidature à la DOIP (voir processus d'admission).
- **Au plus tard le 15 décembre 2020,**  
Inscription administrative auprès de la Scolarité (sous condition d'avoir un stage validé)
- **1 mois avant la fin du stage :**  
Validation avec le tuteur des objectifs du rapport de stage  
  
Date de rendu du rapport de stage et soutenance en fonction de la période de stage.

### CONTACTS :

#### Co-Responsables de la formation :

**Catherine LAGRACE (filière Management)**

06 87 73 67 58

Mail : [catherine.lagrace@cyu.fr](mailto:catherine.lagrace@cyu.fr)

**Sandrine Georges (autres filières)**

01 34 25 22 53

Mail : [sandrine.georges@cyu.fr](mailto:sandrine.georges@cyu.fr)

#### Coordinatrice pédagogique à la DOIP

**Kristine Korber**

Chargée de la gestion des stages et de l'information métiers

01 34 25 67 35

Mail : [kristine.korber@cyu.fr](mailto:kristine.korber@cyu.fr)

#### Votre interlocutrice à la DOIP pour la recherche de stage

**Kristine Korber**

Chargée d'insertion professionnelle

01 34 25 67 35

Mail : [kristine.korber@cyu.fr](mailto:kristine.korber@cyu.fr)

### OBJECTIFS :

L'option « Année de professionnalisation » vous propose une immersion dans le monde du travail afin :

- de développer vos compétences professionnelles,
- d'affiner votre réflexion concernant votre projet professionnel,
- de réussir votre insertion professionnelle en fin de cursus d'études.

**Ce choix se traduit par une candidature dans un diplôme d'université (DU) intitulé « Professionnalisation » en cours de master 1 et au plus tard au 30 juin. De fait, vous choisissez de faire votre master 1 sur deux années universitaires.**

### ORGANISATION DU DISPOSITIF :

L'Année de professionnalisation se compose d'une à deux fois 6 mois de stage, dans deux organisations différentes ainsi que de modules d'accompagnement professionnel incluant l'aide à la recherche de stage en France ou à l'étranger, animée par une intervenante de la DOIP.

Le nombre d'étudiants est limité à 50 par an. Elle se déroule du 1er septembre au 30 août, mais le cas échéant, le premier stage peut être démarré plus tôt dans le cadre du master 1.

Tout étudiant ayant trouvé un stage à l'étranger se rapprochera du service des relations internationales pour prendre connaissance des aides à la mobilité.

### PROGRAMME :

| Suivi  | Qui ?  |
|--|--|
| Suivi administratif et jury  | DOIP   |
| Ateliers de construction du projet   | DOIP   |
| Suivi pédagogique :  | Un responsable ou enseignant de la composante dont est issu l'étudiant |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des missions de stage.</li> <li>- Accompagnement de l'étudiant dans le bon déroulement du stage.</li> <li>- Relation avec l'étudiant et avec l'entreprise : visite en entreprise/ échanges par mail/ téléphone, en fonction de la localisation géographique du stage.</li> <li>- Accompagnement de l'étudiant dans la préparation du rapport de stage majeur et de la soutenance (validation du plan ...)</li> <li>- Soutenance et correction du / des rapports (stage majeur et stage mineur).</li> </ul> |  |
| <b>DOIP</b>  |  |
| <b>Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle</b>  |  |



## PROCESSUS D'ADMISSION

1. Solliciter un accord écrit auprès du responsable de la filière de M1 (CV + LM)
2. Compléter le dossier disponible sur le site.
3. Trouver un enseignant de la filière acceptant d'effectuer le suivi du stage (sauf M1 management).
4. Envoyer par mail le dossier de candidature à la DOIP.
5. Obtenir une validation de stage de la part du responsable de la filière ou de l'enseignant référent.
6. Faire signer la convention.
7. Effectuer l'inscription administrative à la scolarité avant le début du stage et au plus tard avant le 15 décembre 2020.

## PIECES A FOURNIR AVEC LA CONVENTION DE STAGE

- Photocopie de l'inscription administrative
- Attestation d'assurance responsabilité civile sur toute la durée du stage

## DROITS D'INSCRIPTION

Ce DU est ouvert en formation initiale et rattaché au master 1. Les droits d'inscription sont de 604 euros. En pratique l'étudiant se réinscrit en master 1 mais ne paye que les droits du DU (+90 euros pour la CVEC)

**Attention :** ce diplôme n'est pas éligible à la bourse. Vous ne pouvez donc pas être exempt de droits mais les étudiants qui étaient boursiers en M1 pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'un montant de 324 euros (+90 euros pour la CVEC)

## MODALITES DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Les modalités de délivrance du DU reposent sur les modalités de contrôle des connaissances comportant les volets suivants :

- **La réalisation d'au minimum d'un stage de 6 mois.** L'évaluation d'un (deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1.
- L'évaluation du ou des stage(s) par l'organisation ou les deux organisations d'accueil.

L'obtention du DU donne lieu à la délivrance de 6 ECTS. D'un point de vue administratif, l'étudiant se réinscrit dans son parcours de M1 et au DU.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admissibles les étudiants de l'Université de Cergy-Pontoise ayant totalement validé leur Master 1, en formation initiale ou en fin de contrat d'apprentissage. Cette validation totale doit avoir lieu l'année précédant l'année de professionnalisation.

**Critères de sélection :** avis du responsable de formation tenant compte du comportement et de l'assiduité pendant la formation, résultats académiques, motivation et clarté du projet professionnel, adaptabilité professionnelle, score IAE (uniquement pour le master 1 management).

## CONDITIONS RELATIVES AU STAGE

- Le stage peut être effectué en entreprise ou en laboratoire/département/composante d'université, en association, collectivité territoriale ou administration publique.
- Les étudiants inscrits dans le DU ont le devoir de trouver un stage compatible avec leur projet d'études/professionnel.
- Les missions du stage doivent être validées par le tuteur pédagogique.
- Les étudiants ayant trouvé un stage à l'étranger doivent par ailleurs se rapprocher du service des relations internationales pour obtenir un accord relatif à la localisation du stage.
- Le stage nécessite l'établissement et la signature d'une convention (signée par le responsable du DU, l'étudiant et la structure d'accueil). L'inscription dans le DU n'a lieu qu'une fois la première convention de stage signée par l'entreprise. Pour des questions de couverture de sécurité sociale, pour bénéficier du dispositif, la convention du premier stage devra être signée avant le 15 décembre.
- Compte tenu de la durée particulière du stage, il est conseillé de négocier une gratification d'au moins 750 euros par mois.